

Les institutions de l'UE sont installées dans trois capitales européennes différentes : **Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.**

Conseil européen :
Fonction : Orientation et impulsion politique
Composition : Président du Conseil européen, les chefs d'Etat ou de gouvernement et le président de la Commission européenne
Réunion : Minimum quatre fois par an à Bruxelles

Commission européenne :
Fonction : Proposition et exécution
Composition : Un commissaire par Etat membre
Siège : Bruxelles

Parlement européen :
Fonction : Légifère avec le Conseil de l'UE
Composition : 766 députés
Siège : Strasbourg

Conseil de l'UE :
Fonction : Prise de décision
Composition : Réunion des 28 ministres des Etats membres par thèmes abordés
Siège : Bruxelles

Cour des comptes européenne :
Fonction : Contrôle financier
Siège : Luxembourg

Cour de justice de l'Union européenne :
Fonction : Contrôle la bonne application de la législation européenne
Siège : Luxembourg

